

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2018
Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 15 mars 2018

Le vingt et un mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Etaient présents : Gérard QUILIN, Maire. Nelly ROPARS, Jean Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, adjoints. Sylvie LE GALL-BRIAND, Guillaume BRICAUD, Jean François LE MIGNOT, Alain GODEST, Mickaël ANDRE, Philippe SCRUIGNEC, Virginie DIBARBOURE, Linda LE GALL, Quentin LE HERVE, conseillers municipaux

Absents : Catherine BOISLIVEAU

Secrétaire de séance : Mickaël ANDRE

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2314-1, L 2342-1 et 2, L2343-1 et 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Madame MAHE, Trésorière, et que les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs suivants :

- Compte de gestion « budget général – commune de Plounévez Moëdec »
- Compte de gestion « lotissement des iris »
- Compte de gestion « lotissement de Porz an Park »
- Compte de gestion « chaufferie bois et réseau de chaleur »
- Compte de gestion « zone d'activités de Pors an Parc »

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2314-1, L 2342-1 et 2, L2343-1 et 2

Madame MAHE, Trésorière, expose à l'assemblée, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017. Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Nelly ROPARS, Adjoint, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs suivants :

- Compte administratif « budget général – commune de Plounévez Moëdec »
- Compte administratif « lotissement des iris »
- Compte administratif « lotissement de Porz an Park »
- Compte administratif « chaufferie bois et réseau de chaleur »

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2018 (taxe d'habitation, taxes foncières bâti et non bâti).

Le produit fiscal à taux constant pour l'année 2018 s'élève à 340 343.00 euros et se décompose comme suit :

Produit	Taux	Base d'imposition prévisionnelle 2018	Produit attendu
Taxe d'habitation	9.85 %	1 165 000	114 753
Taxes foncières (bâti)	18.28 %	887 700	162 272
Taxes foncières (non bâti)	61.54 %	116 500	71 694
		Total =	348 719

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** le maintien des taux pour l'année 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent

20180312 - AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, une fois le résultat constaté, il revient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat, pour tout ou en partie, soit au financement de la section investissement, soit au financement de la section fonctionnement, sachant que l'affectation en réserves, est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section investissement.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats dans le budget principal ainsi qu'il suit :

Le résultat de clôture des deux sections au titre de l'exercice 2017 est le suivant :

- Fonctionnement 617 192.72 euros
- Investissement 1 597.09 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 ainsi qu'il suit :

- Compte 1068 (affectation des résultats) 617 192.72 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - Budget principal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses 1 360 621.39 euros
- Recettes 1 360 621.39 euros

Section investissement

- Dépenses 1 752 182.49 euros
- Recettes 1 752 182.49 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à la majorité des membres présents (9 voix pour, 4 contre, 1 abstention), **APPROUVE** le budget primitif du budget général de la commune pour l'année 2018

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 / Budget « Chaufferie bois et réseau de chaleur »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses 35 308.65 euros
- Recettes 35 308.65 euros

Section investissement

- Dépenses 9 669.40 euros
- Recettes 9 669.40 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif du budget « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour l'année 2018

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 / Budget « Lotissement de Porz An Park »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses 218 951.18 euros
- Recettes 218 951.18 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif du budget « Lotissement de Porz An Park » pour l'année 2018

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 / Budget « Lotissement des Iris »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses	52 010.33 euros
- Recettes	52 010.33 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif du budget « lotissement des iris » pour l'année 2018

AMORTISSEMENTS RESEAUX SDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux réalisés sur les réseaux doivent faire l'objet d'un amortissement. Des travaux ont été réalisés en 2017 pour un montant de 28 530.50 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir la somme de 28 530.50 euros et vote les crédits nécessaires sur le budget général de la commune, ainsi qu'il suit :

- Section fonctionnement dépenses– compte 6811 / chapitre 042	28 530.50 euros
- Section investissement recettes– compte 28041582 / chapitre 040	28 530.50 euros

REVALORISATION DES TARIFS POUR FOURNITURE DE CHALEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le tarif actuellement en vigueur pour vente de chaleur soit 71 euros TTC du Mwh. Il propose une revalorisation du tarif et propose de le fixer à 80.00 euros TTC / Mwh. L'assemblée, après en avoir délibéré,

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire
- **PRECISE** que ce tarif prendra effet au 1^{er} avril 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close